


# **Prestation canadienne de la relance économique – Stratégie de sensibilisation**

## **Questions et réponses**

Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

# Table des matières

<b>Ontario</b> 	1
Prestation canadienne de la relance économique – Stratégie de sensibilisation .....	1
Questions et réponses.....	1
Question 1 : Qu’est-ce que la stratégie de sensibilisation dans le cadre de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)?.....	3
Question 2: Comment les anciens bénéficiaires de la PCRE sont-ils contactés?.....	3
Question 3 : Comment les anciens bénéficiaires de la PCRE peuvent-ils prendre rendez-vous avec un conseiller en emploi d’EO?.....	4
Question 4 : Quelles sont les ressources mises à la disposition du personnel du centre d’information d’Emploi Ontario (CIEO) et des fournisseurs de services d’EO pour les aider à mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation dans le cadre de la PCRE? .....	4
Question 5 : Pour la phase 2, comment les fournisseurs de services d’EO seront- ils informés des personnes à contacter et que se passera-t-il s’ils ne parviennent pas à joindre quelqu’un? .....	5
Question 6 : Combien de temps les fournisseurs de services d’EO auront-ils pour terminer la phase 2 et que devront-ils signaler au ministère? .....	5
Question 7 : Des fonds budgétaires supplémentaires pour l’exercice en cours (2021-22) seront-ils disponibles pour les fournisseurs de services? .....	5
Question 8: Les ressources sont-elles partagées avec les partenaires d’Ontario au travail et le personnel du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)?.....	6

## **Question 1 : Qu'est-ce que la stratégie de sensibilisation dans le cadre de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)?**

La Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) a fourni un soutien au revenu aux employés et aux travailleurs indépendants qui ont perdu leur revenu en raison de la pandémie de COVID-19 et qui n'avaient pas droit aux prestations d'assurance-emploi (AE). La PCRE était administrée par l'Agence du revenu du Canada.

La PCRE a pris fin le 23 octobre 2021. L'Ontario comptait environ 350 000 bénéficiaires qui ont reçu cette prestation. Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences communique de manière proactive avec les anciens bénéficiaires de la PCRE pour s'assurer qu'ils sont au courant des soutiens qui leur sont offerts par le réseau Emploi Ontario (EO) et pour faciliter leur retour au travail.

## **Question 2 : Comment les anciens bénéficiaires de la PCRE sont-ils contactés?**

Une nouvelle approche proactive et progressive de la stratégie de sensibilisation dans le cadre de la PCRE est utilisée pour mettre les clients en contact avec les soutiens appropriés d'EO :

- Phase 1A – le ministère enverra une communication par courriel aux anciens bénéficiaires de la PCRE, à partir de la semaine du 24 novembre, leur indiquant de prendre rendez-vous (en ligne ou par téléphone) avec un conseiller en emploi d'EO.
- Phase 1B – le ministère enverra une lettre aux anciens bénéficiaires de la PCRE qui n'ont pas d'adresse courriel, à partir de la semaine du 6 décembre, leur demandant de prendre rendez-vous (en ligne ou par téléphone) avec un conseiller en emploi d'EO.

- Phase 2 – appel téléphonique par les fournisseurs de services d'EO aux anciens bénéficiaires de la PCRE qui n'ont pas d'adresse courriel ou d'adresse personnelle disponible (date à déterminer).

### **Question 3 : Comment les anciens bénéficiaires de la PCRE peuvent-ils prendre rendez-vous avec un conseiller en emploi d'EO?**

Les anciens bénéficiaires de la PCRE peuvent prendre rendez-vous avec un conseiller d'EO par téléphone (centre d'information d'EO, numéro sans frais) : **1 800 387-5656** ou en ligne.

. Pour prendre un rendez-vous en ligne :

1. Veuillez vous rendre sur <https://www.ontario.ca/fr/page/emploi-ontario>
2. Cliquez sur le lien « 4. Obtenir l'aide d'un conseiller »
3. Sélectionnez votre emplacement géographique pour prendre votre rendez-vous.

### **Question 4 : Quelles sont les ressources mises à la disposition du personnel du centre d'information d'Emploi Ontario (CIEO) et des fournisseurs de services d'EO pour les aider à mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation dans le cadre de la PCRE?**

Les ressources suivantes sont fournies pour faciliter la sensibilisation des bénéficiaires de la PCRE :

- Questions et réponses
- Scénarios d'appels (anglais et français)

Des scénarios d'appel sont fournis pour les appels entrants (personnel du CIEO uniquement) et sortants (fournisseurs de services d'EO uniquement) de/vers les anciens bénéficiaires de la PCRE afin de les aider à obtenir les soutiens et services d'EO.

**Question 5 : Pour la phase 2, comment les fournisseurs de services d'EO seront-ils informés des personnes à contacter et que se passera-t-il s'ils ne parviennent pas à joindre quelqu'un?**

Le ministère partagera les listes de personnes à contacter avec les régions. Le personnel régional fournira ensuite aux fournisseurs de services d'EO des listes de contacts d'anciens bénéficiaires de la PCRE dans leur région.

Les fournisseurs de services d'EO ne seront tenus de tenter de contacter toutes les personnes figurant sur leur liste de contacts qu'une seule fois; toutefois, les fournisseurs de services peuvent effectuer autant de tentatives d'appel qu'ils le jugent approprié. Il n'est pas prévu que tous les participants répondent à la campagne de sensibilisation.

**Question 6 : Combien de temps les fournisseurs de services d'EO auront-ils pour terminer la phase 2 et que devront-ils signaler au ministère?**

Les fournisseurs de services d'EO auront jusqu'au 31 janvier 2022 pour tenter de contacter toutes les personnes figurant sur leur liste d'appel. Les fournisseurs de services d'EO doivent informer le personnel régional lorsqu'ils auront terminé les tentatives de communication.

**Question 7 : Des fonds budgétaires supplémentaires pour l'exercice en cours (2021-22) seront-ils disponibles pour les fournisseurs de services?**

Pour l'instant, il n'est pas prévu d'ajuster les niveaux de financement pour 2021-22. Le fait d'appeler d'anciens bénéficiaires de la PCRE offre aux fournisseurs de services d'EO la possibilité d'aider les personnes qui ne savent pas vers où se tourner pour obtenir des aides à l'emploi à réintégrer plus rapidement le marché du travail et d'augmenter leur charge de travail en communiquant avec des personnes qui sont peut-être plus éloignées du marché du travail.

**Question 8 : Les ressources sont-elles partagées avec les partenaires d'Ontario au travail et le personnel du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)?**

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) et le MTFDC sont partenaires pour aider les anciens bénéficiaires de la PCRE à faire la transition vers l'emploi. Les partenaires d'Ontario au travail et le personnel du POSPH, par l'intermédiaire du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC), reçoivent les ressources suivantes à titre de référence :

- Mémoire de la SMA
- Document de questions et réponses
- Fiche d'information d'Emploi Ontario